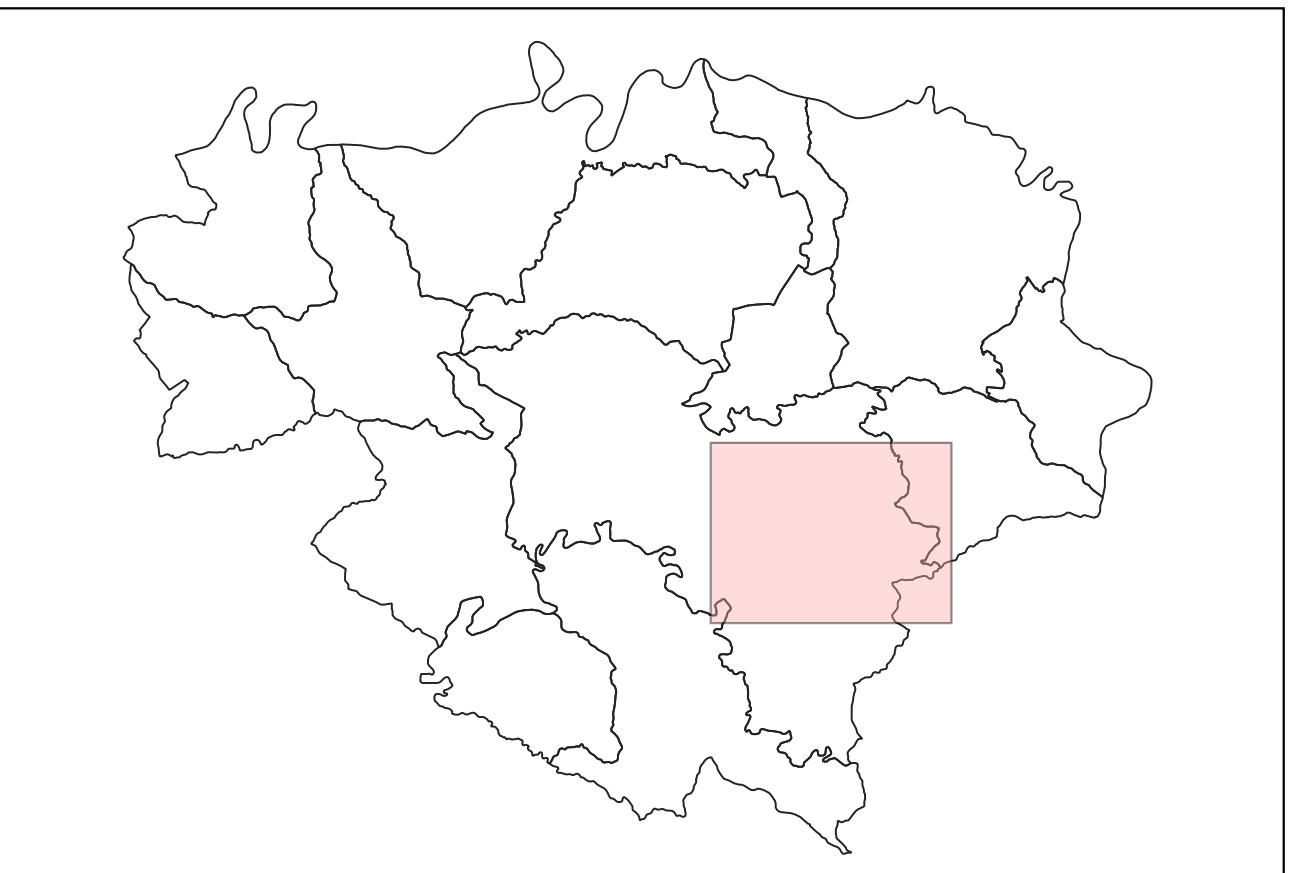
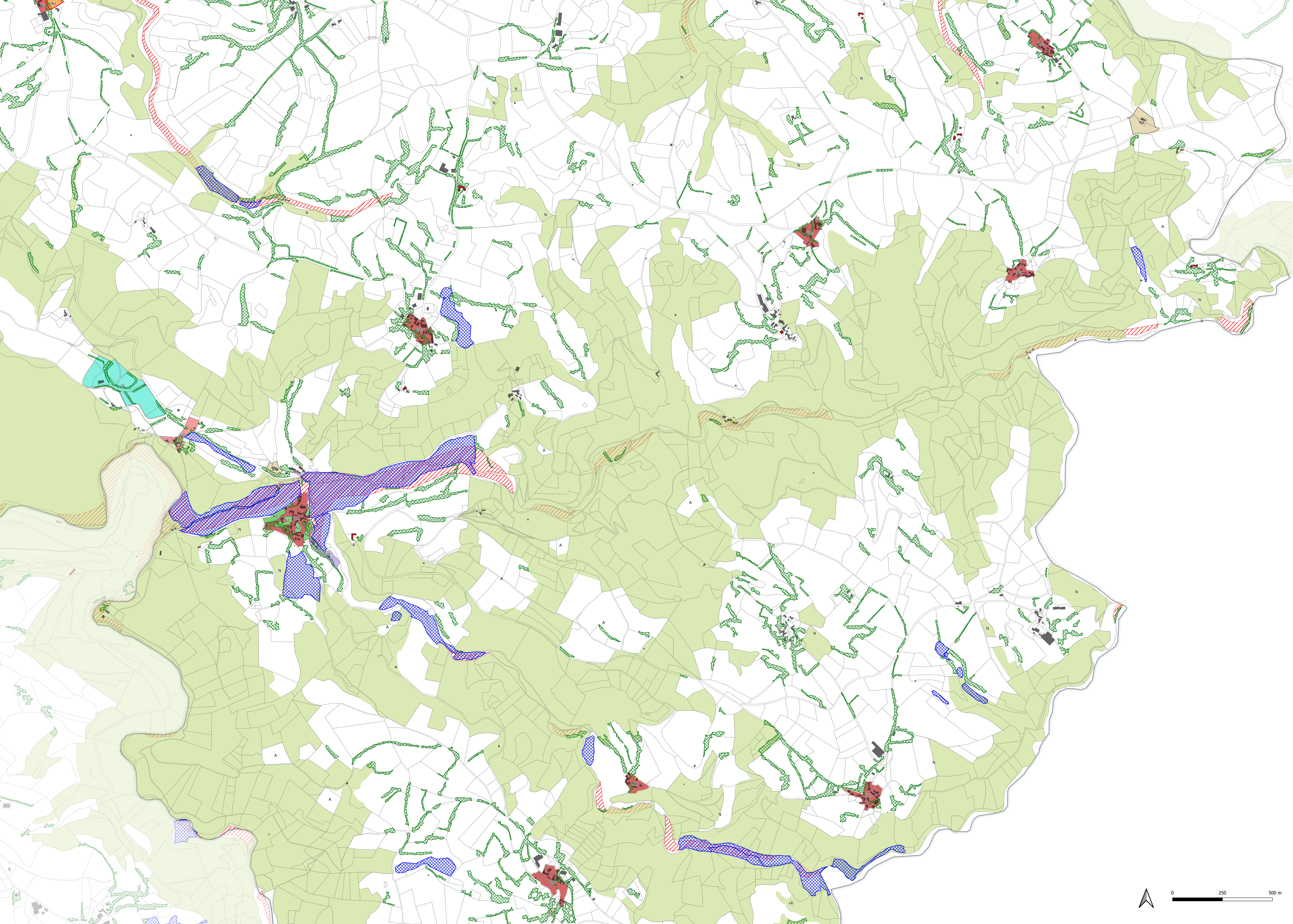




- Légende**
- Zonage réglementaire**
- A - Zones à vocation agricole
 - AU - Extensions à des fins d'habitat
 - AX - Secteurs destinés aux activités artisanales isolées à l'intérieur des grands espaces agricoles
 - N - Zones naturelles et forestières
 - NU - Secteurs de jardins familiaux
 - U1a - Autres centres bourgs et hameaux
 - U2 - Extensions urbaines des bourgs et hameaux
 - U3 - Extensions urbaines diffuses
 - UL - Secteurs à vocation de sports et loisirs
 - UX - Secteurs à vocation économique
- Prescriptions surfaciques**
- Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Périmètre OAP
- Prescriptions ponctuelles**
- Patrimoine à préserver
- Éléments informatifs**
- PPRI - Zone Rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BENÉFICIAIRE
-------	------	--------------

PAULINET CENTRE EST

Département du Tarn

Communauté de Communes
des Monts d'Alban et
Villefrancois

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par arrêté du Président en
date du 05/03/2026

Monts d'Alban
et Villefrancois

Communauté de Communes

Communauté de Communes des Monts d'Alban et Villefrancois
1 rue du Sénateur Boularon 81250 ALBAN

Sources : PCI Vecteur

Réalisation : CCMAV - 09.03.2026